



CLIENTÈLE PRIVÉE
BY HISCOX

VOTRE CHALET
MÉRITE UNE
PROTECTION
À LA HAUTEUR.



Une canalisation qui éclate à cause du gel, un feu de cheminée qui se transforme en incendie, un toit qui s'effondre sous le poids de la neige... autant de dangers qui menacent de gâcher les moments d'exception que vous partagez dans votre chalet : tout comme votre résidence principale, votre chalet nécessite une protection adaptée.

Hiscox, assureur spécialiste

Assureur des grandes fortunes, Hiscox bénéficie d'une expérience et d'une connaissance uniques des problématiques liées au patrimoine des particuliers depuis près de 50 ans, notamment des chalets.

Hiscox vous offre une **couverture sur mesure**, adaptée à votre style de vie et à vos besoins. Votre chalet est souvent votre résidence secondaire, pourtant vous accordez beaucoup de soin à l'aménager aussi confortablement et agréablement que votre habitation principale. Notre rôle est de vous proposer les meilleures garanties pour le protéger.

Notre valeur ajoutée à votre service

En tant que spécialistes, nous connaissons la valeur d'un service de qualité et d'une approche flexible et rapide. C'est pourquoi quand vous vous assurez chez Hiscox, nous vous offrons aussi les bénéfices suivants :

- **une forte culture du service**, pour votre tranquillité d'esprit
- **une connaissance approfondie** de vos risques et de vos attentes afin de vous offrir un contrat personnalisé
- **un réseau d'experts** de l'habitation haut de gamme capables d'intervenir au plus vite en cas de sinistres.

Philosophie de règlement des sinistres

Nous sommes particulièrement attentifs au processus de gestion des sinistres afin qu'il soit le plus fluide possible. Nous partons du principe que votre réclamation est juste et ne tentons pas d'interpréter le contrat en votre défaveur. Si le sinistre est dû, nous le payons. C'est notre philosophie, et notre métier.

Hiscox vous protège

L'assurance Clientèle Privée by Hiscox répond à vos exigences : elle protège votre patrimoine mobilier (contenu, objets d'art, objets précieux, etc.) aussi bien que votre patrimoine immobilier (résidence secondaire et principale), en France et à l'étranger.

Nous vous proposons un **contrat « Tous risques »** avec des garanties complètes, conçues pour répondre à vos besoins et qui vous offre notamment les avantages suivants :

- **reconstruction à l'identique** de votre chalet (embellissements, honoraires de votre décorateur, etc.) et indemnisation en valeur à neuf de son contenu, quel que soit son âge
- indemnisation en cas d'**événements naturels** (avalanches, etc.), même en l'absence d'arrêté de Catastrophe Naturelle
- indemnisation en cas de **dégâts des eaux** ou de dommages causés par le **feu**, le **gel** et le **poids de la neige**
- garantie de votre **bâtiment principal**, **garages**, emplacements de **parking** et autres dépendances
- garantie de vos **œuvres d'art**, de votre **cave à vin**, etc.
- indemnisation en cas de **casse ou vol de skis**, y compris sur les pistes, et indemnisation des biens situés dans votre local à ski.

Hiscox vous offre une visite de risque

Parce que nous connaissons les dangers qui peuvent menacer votre chalet, nous organisons une **visite de risque** sur place. Elle permettra d'évaluer la valeur de vos biens à assurer et de déterminer les mesures de protection à envisager sans dénaturer les lieux.

Exemples de sinistres

- Suite à un feu de cheminée mal maîtrisé qui a déclenché un incendie, le chalet de notre assuré a été partiellement détruit. Hiscox a pris en charge les réparations du chalet à hauteur de 480 000 euros. Ainsi, hammam, salle de sport et piscine intérieure ont retrouvé leur état d'origine.
- Après avoir acheté des skis de marque d'une valeur de 6 000 euros, un assuré a fait une mauvaise chute et les a cassés en deux. Hiscox l'a indemnisé sous 48 heures : il a donc pu continuer son séjour à la montagne avec des skis neufs de la même marque.

Prochaine étape ?

Cette brochure est un résumé non exhaustif de notre offre d'assurance Clientèle Privée by Hiscox. Pour plus d'informations et l'obtention d'un devis, veuillez contacter votre assureur-conseil.

Nous assurons aussi :

- les habitations haut de gamme
- les objets d'art et les collections
- les professionnels de l'art
- les musées et expositions
- les collections d'entreprises
- le kidnapping et rançon
- la responsabilité civile professionnelle
- la multirisque professionnelle à la carte
- la responsabilité des dirigeants
- les données sensibles des entreprises
- les bureaux
- les risques spéciaux.

19 rue Louis le Grand 75002 Paris
T 0810 50 20 10
F 0810 00 71 02
E hiscox.info@hiscox.fr
www.hiscox.fr



Les sinistres sont étudiés au cas par cas et sont sujets aux conditions applicables de la police d'assurance.

11117 05/16